

**POUR TOUTE LIVRAISON**

- Donneur d'ordre
- Prestataire : désamianteur ou entreprise de travaux ou collecteur
- Transporteur

Etes garants du respect des conditionnements et du chargement selon la réglementation en vigueur.


**INERTAM se réserve le droit**

- de pénaliser toute livraison présentant une non-conformité.
- de refuser toute livraison sans BSDA originaux et sans CAP.
- d'interrompre tout enlèvement sans préavis en cas de conditionnement non conforme à la réglementation.

→ **TOUT DÉPLACEMENT SERA FACTURÉ**

## UNE RÉCEPTION EN DEUX TEMPS

### 1 - CONTRÔLE ADMINISTRATIF PAR LE PÔLE TRANSPORT

#### Le transporteur se présente le jour et l'heure fixés sur l'autorisation de livraison :

##### **LA LIVRAISON EST CONFORME À L'A.L.**

- Le transporteur accède au poste logistique pour la pesée et le déchargement.
- Les déchets sont pesés (émission d'un ticket de pesée par BSDA).
- La logistique renseigne informatiquement la réception pour le chantier concerné.
- La logistique complète les BSDA à la rubrique N° 4 « à remplir par l'éliminateur après réception ».
- Un exemplaire est remis au chauffeur. (1 copie de l'original pour le « feuillet unique » avec la mention « copie » apposée ou l'exemplaire vert pour la liasse)
- Le véhicule quitte le site après déchargement.

##### **LA LIVRAISON EST NON CONFORME À L'A.L.**

- Le transporteur reste en attente, le temps nécessaire au dénouement de la situation
- Selon la non-conformité, le pôle transport évalue le cas et apporte une solution.
- Si nécessaire, le transporteur contacte sa Direction afin d'apporter une issue favorable à la non-conformité.
- **Tant que la situation est figée : le déchargement est irréalisable.**
- Une **deuxième vérification des déchets livrés est faite par la logistique.**

### 2 - CONTRÔLE PAR LE PÔLE LOGISTIQUE

##### **LA LIVRAISON EST CONFORME À L'A.L.**

- Idem ci-dessus

##### **LA LIVRAISON EST NON CONFORME À L'A.L.**

- Non-conformité constatée entre les déchets prévus à l'A.L. et ceux réceptionnés,
- Non-conformité des conditionnements défectueux et/ou une pollution du plateau du véhicule. Etc...  
Des photos sont prises par le pôle logistique.

Selon le cas, les pôles « Logistique/Transport » éditent un constat de non-conformité adressé par mail au client pour l'informer des pénalités financières en application.

**Cas N°1 :** Le donneur d'ordre valide cette plus-value et les déchets seront traités.

**Cas N°2 :** Le donneur d'ordre refuse les conséquences, les déchets doivent quitter le site vers la destination souhaitée par le donneur d'ordre (client).

Un nouveau BSDA « exigible » devra être fourni à INERTAM.

La prestation transport « retour » est à la charge du client.

La prestation transport « aller » est facturée au client.